



COMMUNE DE SENONCHES

PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 5 juin 2026

Début de la séance : 17h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin à 17h00, le Conseil municipal de la commune de Senonches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric GOURLOO, Maire.

Présents :

M. Eric GOURLOO, Mme Élisabeth STANDAERT, M. Aurélien MOREAU, M. Pascal BELBER, Mme Janine DUTTON, M. Noël MARTINS, M. Jacky VIGNERON, Mme Claudine MEUNIER, Mme Sylvie DEPONDT, M. Jean-Paul NEUVILLE, M. Xavier NICOLAS, M. Pascal BIROLLEAU, Mme Marie JOAQUIM, M. Jean-Luc HUARD, M. Antoine KOUTOU, M. Nicolas RAVENEAU, Mme Sophie HALLAVANT, Mme Émilie BAUER, Mme Sandrine COPEZ.

Absents excusés : Mme Élodie BOSSENNEC – Pouvoir X. NICOLAS, M. Philippe CABOURDIN – Pouvoir E. GOURLOO, Mme Paula MANCEL – Pouvoir A. MOREAU, Mme Mylène DURANTEL – Pouvoir J. VIGNERON

Secrétaire de séance : M. Aurélien MOREAU

1 – ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de désigner des délégués titulaires et suppléants pour les prochaines élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Conformément aux dispositions du Code Electoral (article R 133), le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux membres du Conseil municipal les plus âgés et les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes au moment de l'ouverture du scrutin.

Il s'agit donc de :

- Monsieur Éric GOURLOO, Maire, président du bureau
- Madame Janine DUTTON
- Madame Sylvie DEPONDT
- Madame Sandrine COPEZ
- Madame Sophie HALLAVANT

ELECTION DES DELEGUES ET DES DELEGUES SUPPLEANTS

Monsieur le Président du bureau invite le Conseil municipal à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de neuf (9) délégués et de dix (10) délégués suppléants pour la commune de Senonches.

Monsieur le Président constate que 1 liste candidate a été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son enveloppe fermée.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu : Liste n° 1	23

Sont élus :

1	Monsieur Éric GOURLOO
2	Madame Élisabeth STANDAERT
3	Monsieur Aurélien MOREAU
4	Madame Élodie BOSSENNEC
5	Monsieur Pascal BELBER
6	Madame Paula MANCEL
7	Monsieur Noël MARTINS
8	Madame Janine DUTTON
9	Monsieur Philippe CABOURDIN
10	Madame Claudine MEUNIER
11	Monsieur Jacky VIGNERON
12	Madame Émilie BAUER
13	Monsieur Antoine KOUTOU
14	Madame Mylène DURANTEL
15	Monsieur Jean-Luc HUARD
16	Madame Marie JOAQUIM
17	Monsieur Jean-Paul NEUVILLE
18	Madame Sandrine COPEZ
19	Monsieur Pascal BIROLLEAU

Le Maire

Le secrétaire de séance

Éric GOURLOO

Aurélien MOREAU